



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial – il est saisi – que le Département Urbanisme est saisi – que le Gouvernement est saisi – d'une demande de:

~~permis d'urbanisation – modification de permis d'urbanisation – permis d'urbanisme – permis d'urbanisme de constructions groupées – certificat d'urbanisme n°2~~

Les demandeurs sont les sociétés de tir St Barbe et St Hubert ayant son siège à 4710 Lontzen, Rue des Ecoles, 28

Le terrain concerné est situé à 4710 Lontzen, rue des Ecoles, 28 et cadastré Div I Sect C N° 280F.

Le projet consiste en la construction d'un bloc sanitaire et l'enlèvement de l'existant et présente les caractéristiques suivantes :

R.IV.40-2 §1 : Outre les cas prévus à l'article D.IV.40, alinéa 3, sont soumises à une annonce de projet, les demandes de permis d'urbanisme relatives aux actes et travaux suivants :

2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté du lundi au vendredi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 19h à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Hompesch téléphone 087/89 80 57 mail manuela.hompesch@lontzen.be, dont le bureau se trouve à 4710 Lontzen, Rue de l'Eglise, 46.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29/01/2025 au 12/02/2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : manuela.hompesch@lontzen.be

Lontzen, le 22/01/2025

Le Directeur général,
M. STANER

Par le Collège :



Le Bourgmestre,
P.THEVISSSEN